

**PROPOSITION DE RÉSOLUTION**  
**invitant le Gouvernement à faire de la recherche médicale une grande priorité nationale**

---

Considérant le déclin du financement de la recherche en France notamment au vu de la diminution de l'effort de recherche par rapport à l'évolution du PIB ;

Considérant le recul de la France dans la hiérarchie mondiale de la recherche scientifique ;

Considérant le caractère insuffisamment opérationnel de la stratégie nationale de recherche,

Considérant la complexité de la gouvernance, du financement et de l'organisation de la recherche ;

Considérant le défaut d'attractivité des métiers de la recherche médicale ;

1. Invite le Gouvernement à faire de la recherche médicale une priorité nationale et à accentuer cet effort de recherche dans des champs disciplinaires nouveaux ;
2. Souhaite à cette fin que l'effort de recherche de la nation rattrape son retard par rapport aux autres pays de l'OCDE pour atteindre et même dépasser 3% du PIB ;
3. Invite le Gouvernement à définir une stratégie de financement, qui permette d'allouer plus de moyens aux chercheurs pour soutenir leurs projets, grâce à un réel pilotage budgétaire ;
4. Invite le gouvernement à présenter dans les annexes budgétaires et notamment dans le « jaune budgétaire » consacré à la recherche, une ventilation des dépenses publiques de recherche consolidées par grands domaines de recherche, faisant apparaître les crédits de la recherche médicale, que ces financements soient issus de dotations budgétaires, de ressources propres ou de financements par projet ;
5. Encourage le gouvernement à rendre la recherche médicale plus attractive, à revaloriser l'emploi scientifique notamment par l'augmentation des traitements et salaires des chercheurs et à relancer les politiques de soutien à la culture scientifique et technique ;
6. Souhaite que soient confiées aux établissements nationaux de recherche des missions nationales et internationales coordonnées par l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN) avec l'engagement de proposer une véritable stratégie nationale de recherche ;
7. Souhaite une simplification du financement public et privé de la recherche ainsi qu'un assouplissement des règles de comptabilité et de gestion des établissements publics à caractère scientifique et technologique, afin d'adapter ces établissements à la réactivité nécessaire dans un espace mondial de la recherche de plus en plus concurrentiel ;
8. Plaide pour une meilleure programmation budgétaire pluriannuelle reconnaissant la nécessité d'investissements sur le long terme en équipement et en personnels des laboratoires de recherche ;
9. Plaide pour la mise en place des réseaux de recherche visant à renforcer la recherche appliquée notamment en soins premiers dans un cadre pluridisciplinaire en associant l'ensemble des métiers de santé ;
10. Plaide pour le renforcement de la synergie entre le soin, la formation et la recherche dans le nouveau contexte hospitalo-universitaire ;
11. Souhaite une simplification de l'organisation et de la gouvernance de la recherche médicale avec l'appui d'un Comité de recherche en matière biomédicale et de santé publique territorialisé ;
12. Invite le gouvernement à une rénovation de la relation entre le CHU et l'Université en vue du développement de la recherche médicale de demain fondée sur les données de santé ;
13. Encourage le gouvernement à développer la formation aux nouveaux métiers de la recherche médicale ;
14. Plaide pour l'accompagnement des chercheurs dans leur tâche de recherche et pour une meilleure vision pluriannuelle de leurs moyens ;

15. Souhaite une simplification et une accélération des procédures administratives et réglementaires de la recherche appliquée à la personne humaine pour les projets académiques et les projets à promotion industrielle ;
16. Souhaite que soient favorisés les projets public-privé à l'instar des projets de recherche hospitalo-universitaire en santé (RHU) et des projets Instituts Hospitalo-Universitaires (IHU) ;
17. Invite le gouvernement à améliorer la valorisation des résultats et le transfert industriel des découvertes biomédicales issues des laboratoires au moyen de partenariats industriels ;
18. Invite le gouvernement à développer la formation à la recherche et à mettre en place une véritable politique en direction des jeunes chercheurs et dans la perspective de lutter contre la « *fuite des cerveaux* », ainsi qu'à trouver les moyens de nature à favoriser leur mobilité à l'intérieur même de l'Union européenne ;
19. Souhaite l'approfondissement de l'évaluation qualitative, fondement de la démarche scientifique qui pourrait davantage servir à l'allocation des moyens à l'échelon des établissements ;
20. Souhaite la mise en place de nouvelles stratégies de validation et de sécurisation de la recherche.

Patrick Hetzel  
Jean-Pierre Door  
Députés